



11

### PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de mars 2023 et le télépaiement (paiement mensuel).

13

### ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en mars 2023.

17

### TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Entre les 17 et 24 avril 2023 : date limite de dépôt de la déclaration de solde n°2020-TGAP au titre de la TGAP 2022 y compris déchets pour les redevables soumis au régime réel normal trimestriel en TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

### TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de mars 2023. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

### TVA RÉGIME NORMAL D'IMPOSITION

Entre les 17 et 24 avril 2023, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle ou trimestrielle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

### TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES (TSN)

Entre les 17 et 25 avril 2023 : paiement du solde de TSN 2022 pour les redevables au régime réel normal de TVA ou non assujettis à la TVA et du 1er acompte de TSN 2023 pour les redevables déposant des déclarations mensuelles de TVA ou non assujettis à la TVA, à la date figurant dans votre espace professionnel.

### PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de mars 2023 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

### TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en mars (redevables mensuels) ou les salaires payés au cours du 1er trimestre (redevables trimestriels), à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

### TAXE SUR CERTAINES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Entre les 17 et 24 avril 2023, si vous avez engagé en 2022 des dépenses publicitaires dans le but de promouvoir vos produits ou services et si votre chiffre d'affaires H.T. est supérieur à 789 000 euros, vous devez acquitter cette taxe sur l'annexe n°3310-A au formulaire de TVA CA3 à la date figurant dans votre espace professionnel.

### PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

- Date limite de dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de mars 2023 (déclaration n° 2753)
- Dépôt de la déclaration relative au mois de mars 2023 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

25

### TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION (TIC)

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour la TICFE des redevables de TICFE en rythme mensuel.

### TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Date limite de dépôt de la déclaration de solde n°2020-TGAP au titre de la TGAP 2022 y compris déchets pour les redevables non imposables ou en franchise de TVA.

30

### TVA - FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er avril 2023 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

AUCAP



EXPERTISE COMPTABLE